

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue lors d'une participation à distance (TEAMS), le 26 avril 2022, et ce, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Marie-Claude Drouin,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M <sup>me</sup> Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre parent représentant le district 4
M <sup>me</sup> Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M <sup>me</sup> France Trépanier,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Julie Vincent,	membre représentant les directions d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières  
M<sup>me</sup> Stéphanie Fournier, coordonnatrice et responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Service des ressources éducatives  
M<sup>me</sup> Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

## **1. POINTS STATUTAIRES**

### **1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

M<sup>me</sup> Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

### **1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-188/SSGC)**

M<sup>me</sup> Johanne Hamel **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

**1. Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)**

- 2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022

**3. Période de questions des élèves**

**4. Période de questions du public**

**5. Comités du conseil d'administration**

**6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**

- 6.1 Démissions de trois membres du conseil d'administration
- 6.2 Vacance à pourvoir – Membre représentant de la communauté, personne âgée de 18 à 35 ans, au conseil d'administration
- 6.3 Vacance à pourvoir – Membre représentant des parents au conseil d'administration

- 6.4. Politique de surveillance des élèves et Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées
  - 6.5. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
  - 6.6. Calendrier scolaire 2023-2024 - Formation générale des jeunes
  - 6.7. Calendrier scolaire 2023-2024 - Formation professionnelle et formation générale des adultes
  - 6.8. Planification des besoins d'espace 2023-2033
  - 6.9. Retour sur la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2022-2023
  - 6.10. Exercice de conformité – Politique 3203 (*Politique relative au service de garde*)
  - 6.11. Calendrier des séances du conseil d'administration 2022-2023
  - 6.12. Déclarations obligatoires – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration (CA)
  - 6.13. Critères d'évaluation du directeur général
7. Information de la présidence ou du directeur général
8. Divers
9. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

## 2. **SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)**

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Robert Collerette.

### 2.1. **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 (RCA-189/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Collerette de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022.

Adopté

### 2.2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 (RCA-190/SSGC)**

M. Robert Collerette **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022.

Adopté

## 3. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

## 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. André Daoust - Programmes régionaux  
M<sup>me</sup> Josée Monette - Programmes régionaux  
M<sup>me</sup> Catherine Grosemans - Programmes régionaux

## **5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité de planification immobilière - 5 avril 2022  
Comité des ressources humaines - 12 avril 2022  
Comité de vérification - 13 avril 2022  
Comité de gouvernance et d'éthique - 13 avril 2022

## **6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION**

### **6.1. DÉMISSIONS DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pour information

#### **6.2. VACANCE À POURVOIR – MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ, PERSONNE ÂGÉE DE 18 À 35 ANS, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RCA-191/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 avril 2022, M. François Lebrun, membre représentant de la communauté (personne âgée de 18 à 35 ans) au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN), a remis sa démission;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 175.10.1. une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSRDN est actuellement en processus de désignation des membres du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance, il est opportun et souhaitable de procéder à un nouvel appel de candidatures à l'intérieur du processus actuellement en cours conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, et ce, pour la durée non écoulée du mandat de M. Lebrun soit jusqu'au 30 juin 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis de procéder à un nouvel appel de candidatures à l'intérieur du processus actuellement en cours conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, afin de pourvoir la vacance laissée suivant la démission de M. Lebrun, membre représentant de la communauté (personne âgée de 18 à 35 ans), et ce, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Adopté

#### **6.3. VACANCE À POURVOIR – MEMBRE REPRÉSENTANT DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RCA-192/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 avril 2022, M<sup>me</sup> Andrea Valenzuela, membre représentant des parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN), a remis sa démission;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 175.10 de la LIP, une vacance à un poste de parent d'un élève au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de M<sup>me</sup> Valenzuela arrive à son terme au 30 juin 2022, il est souhaitable, vu l'imminence du terme en question, de procéder strictement à la désignation d'un membre représentant des parents pour un nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 conformément au processus de désignation prévu par la Loi qui est actuellement enclenché notamment pour le district impliqué et de surseoir au comblement de la vacance du poste de M<sup>me</sup> Valenzuela pour la période non écoulée de son mandat.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de procéder strictement à la désignation d'un membre représentant des parents pour un nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 conformément au processus de désignation prévu par la Loi qui est actuellement enclenché notamment pour le district impliqué et de surseoir au comblement de la vacance du poste de M<sup>me</sup> Valenzuela pour la période non écoulée de son mandat.

Adopté

**6.4. POLITIQUE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES ET POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES (RCA-193/SRF)**

**CONSIDÉRANT** la publication par le gouvernement du Québec du *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* et du *Projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

**CONSIDÉRANT** que lesdits projets de règlements prévoient une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 relativement à la majorité de leurs dispositions respectives;

**CONSIDÉRANT** que lesdits projets de règlements impliquent des modifications de conformité significatives des politiques 5314 et 5316 et des ajustements importants dans la gestion des dossiers couverts par ces dernières au sein des établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

**CONSIDÉRANT** que les projets de règlements plus haut mentionnés n'ont pas, à ce jour, été édictés;

**CONSIDÉRANT** que les contributions financières exigées sont généralement établies à ce moment-ci de l'année afin de recevoir l'approbation des instances concernées avant l'adoption du budget initial;

**CONSIDÉRANT**, à la lumière de ce qui précède, l'urgence pour le CSSRDN de procéder à l'harmonisation des politiques 5314 et 5316 avec les projets de règlements plus haut mentionnés;

**CONSIDÉRANT** que les modifications proposées constituent exclusivement un exercice de conformité devant être réalisé avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès du comité de parents le 4 avril 2022;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jaymee Lafave d'adopter la modification des politiques 5314 et 5316 tel qu'il appert plus amplement des documents déposés au répertoire du conseil d'administration du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-21** lesquelles modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Adopté

**6.5. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (RCA-194/SRF)**

**CONSIDÉRANT** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR);

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 31 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès du comité de parents le 14 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès des conseils d'établissement entre le 26 janvier et le 31 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-22** et d'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources financières à apporter les corrections à la suite du dépôt des paramètres d'allocation des ressources du ministère de l'Éducation du Québec.

Adopté

**6.6. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 - FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (RCA-195/SOST)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes a fait l'objet d'une consultation du 26 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2022, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (consultation du comité de parents. LIP # 193) et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> France Trépanier d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des jeunes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-23**.

Adopté

**6.7. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (RCA-196/SOST)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP #252);

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier scolaire de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes a fait l'objet d'une consultation du 26 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2022, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-24**.

Adopté

**6.8. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2023-2033 (RCA-197/SOST)**

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse des besoins a été effectuée à la suite de la réception du portrait personnalisé du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

**CONSIDÉRANT QUE** la planification des besoins d'espaces a été effectuée en tenant compte de la prévision de l'effectif scolaire, des projets domiciliaires et de la planification des besoins en locaux pour le déploiement des classes de maternelles 4 ans temps plein;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification des besoins d'espace respecte le calendrier ministériel ainsi que les nouveaux encadrements législatifs;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'adopter la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-25**.

Adopté

**6.9. RETOUR SUR LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2022-2023 (RCA-198/SRÉ)**

**CONSIDÉRANT** la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* qui a été adoptée au printemps 2011 (Politique 3203);

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès des conseils d'établissement du 25 janvier au 9 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, publié dans la Gazette Officielle du Québec le 16 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jaymee Lafave d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2022-2023 le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-26**.

Adopté

**6.10. EXERCICE DE CONFORMITÉ – POLITIQUE 3203 POLITIQUE RELATIVE AU SERVICE DE GARDE (RCA-199/SRÉ)**

**CONSIDÉRANT** le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, publié dans la Gazette Officielle du Québec le 16 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie Raymond de rendre conforme la Politique 3203 (*Politique relative au service de garde*) le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-27**.

Adopté

**6.11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023 (RCA-200/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement 0205 établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*, il est nécessaire d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du conseil d'administration du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-28**.

Adopté

**6.12. DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES – RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) (RCA-201/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA* prévoit, à son article 4, l'obligation pour les membres du CA de signer une déclaration à l'effet que ces derniers connaissent et comprennent les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables et à s'engager à les respecter et en promouvoir le respect;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA* prévoit, à son article 12, l'obligation pour les membres du CA de signer une déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA* prévoit, à son article 45, que ces dernières déclarations doivent être déposées devant le CA dans les délais prescrit par ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** des formulaires conformes aux prescription du règlement plus haut mentionné ont été remis à tous les membres du CA afin que ces derniers soient remplis dans les délais requis et transmis à la présidence du CA;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer la conformité aux exigences plus haut mentionnées ainsi qu'aux lois et règles applicables, il est opportun que le secrétaire général soit mandaté pour assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de ces déclarations, et ce, sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du CA par le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bourette de :

**PRENDRE ACTE** du dépôt par tous les membres du CA des déclarations plus haut mentionnées, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA*.

**MANDATER** le secrétaire général à assurer, à compter de l'adoption de la présente résolution, la gestion et la conservation des déclarations effectuées par les membres du CA conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA* conformément aux lois et aux règles applicables ainsi que sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du CA par ce même règlement.

Adopté

#### **PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-202/SSGC)**

M. Jean-Charles Bourette **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 20 h 10.

#### **RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-203/SSGC)**

M<sup>me</sup> France Trépanier **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 21 h 20.

#### **6.13. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RCA-204/SRH)**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines a élaboré un projet de critères d'évaluation du directeur général;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** le comité de travail du conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> France Trépanier d'adopter le projet de critères d'évaluation du directeur général incluant les modalités et processus d'évaluation de ce dernier, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-29** en ajoutant au document, sous la rubrique gestion opérationnelle, le texte suivant: « S'assurer de la mise en place et du suivi des processus et des contrôles associés aux activités du centre de services scolaire ».

Adopté

#### **6.14. COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RCA-205/CA)**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines a élaboré un projet de critères d'évaluation du directeur général;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** le comité de travail du conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette de former un comité d'évaluation composé de :

- La présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);
- Deux (2) membres du conseil d'administration représentants de la communauté
- Deux (2) membres du conseil d'administration représentant les parents

M. Robert Collerette demande la tenue du vote sur la proposition.

M<sup>me</sup> Isabelle Viau demande la tenue du vote secret sur la proposition.

Adopté à la majorité

#### **7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **8. DIVERS**

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-206/SSGC)**

M<sup>me</sup> Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 40.

Adopté

---

Présidente

---

Secrétaire